



FLASH INFOS

• Conseil Municipal

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Le compte-rendu intégral est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune. En voici un résumé.

Décisions prises en septembre 2026

Date	Objet
07 sep 2026	Devis SARL HONORANCE signé par Mme Pascale VERRON : Thermomètre four Restaurant Scolaire – 17,88 €
09 sept 2026	Devis Ets OGER signé par M. René RIPOCHE : Verrière salle de sport – 2 258,58 €
22 sept 2026	Devis Ets SPORTINGSOLS signé par M. René RIPOCHE : Entretien terrain football – 2 646,00 €
23 sept 2026	Devis Ets BDM signé par M. Ludovic CORABOEUF : Brochures – 1 962,50 €

CHOLET AGGLOMERATION

Pacte de gouvernance

A l'occasion de l'ouverture du nouveau mandat, le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité par délibération du 21 septembre 2026, en faveur de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Cholet Agglomération et les communes qui la composent, tenant compte des orientations suivantes :

La confiance et le respect entre les communes, la transparence des décisions, la recherche permanente du consensus, la solidarité territoriale, l'équité dans les contributions comme dans les bénéfices des politiques communautaires, la recherche systématique de mutualisations créatrices de valeur publique ou atténuant les coûts fixes.

Une coopération renforcée avec les territoires voisins qui reposera sur plusieurs ambitions identifiées :

Les mobilités, le développement économique, le tourisme, l'aménagement du territoire, la transition écologique et la préservation des ressources naturelles.

Le pacte de gouvernance constitue ainsi le socle politique d'une nouvelle étape de la construction communautaire, au service des habitants, des communes et de l'avenir du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un **AVIS FAVORABLE** sur le pacte de gouvernance.

**PROCHAINE RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 NOVEMBRE 2026
à 20 h 00 salle du conseil**

Les jeunes nés en **octobre 2010** devront se présenter en mairie pour se faire recenser
à partir de leur date d'anniversaire.
Apporter le livret de famille, la carte d'identité
et un justificatif de domicile.

Si vous souhaitez faire paraître des informations, sur le site internet de la commune et sur IntraMuros, merci de faire parvenir vos éléments par mail à l'adresse: communication.begrolles@gmail.com

Toutes les informations sur : www.begrolles-en-mauges.com

. Conseil Municipal

CHOLET AGGLOMERATION

Contrat Local de Santé

En concertation avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, Cholet Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un troisième Contrat Local de Santé (CLS) dans le but de renforcer la démarche de prévention en santé publique et d'améliorer les parcours de soins, menée par la collectivité et ses partenaires au cours de ces dernières années.

Le CLS comprend des éléments du diagnostic territorial, les axes stratégiques, les objectifs déclinés en actions, ainsi que ses modalités de gouvernance et d'organisation.

Les actions, réparties en 18 fiches doivent être engagées et déclinées d'ici 2030. Elles sont réparties autour des cinq axes stratégiques suivants :

- santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé,
- santé mentale,
- inégalités sociales et territoriales de santé,
- participation, communication et gouvernance en santé,
- accès aux soins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le Contrat Local de Santé

Rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 25 septembre 2026 et a établi son rapport le 29 septembre, portant sur les ajustements des Attributions de Compensations (AC), relatives à la mutualisation des personnels de la ville de Cholet auprès de Cholet Agglomération. Ce rapport évalue un ajustement annuel dans le cadre de la restitution des sentiers aux communes (la charge de leur entretien ne sera plus supportée par l'Agglomération mais par les communes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** à la majorité le rapport de la CLECT.

Rapport d'activité 2025 / Compte Financier Unique 2025

Ces 2 documents sont présentés au conseil et le maire indique qu'une copie de ces documents est disponible en mairie à l'attention du public.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport d'activité et du CFU.

ANIMAUX ERRANTS

Intervention du Service Technique : amende/forfait d'intervention

Il est rappelé au conseil que les agents du Service Technique sont sollicités assez régulièrement pour prendre en compte des animaux en divagation. Certains de ces animaux sont parfois agressifs et leurs propriétaires tardent à les reprendre en main, causant ainsi un danger potentiel pour les usagers circulant à pied ou en véhicule.

Actuellement, le montant de l'amende dont les propriétaires doivent s'acquitter est de 35€ et le forfait d'intervention du Service Technique est de 100€. Lorsque les animaux doivent être hébergés, le tarif de la pension est de 25€ par jour.

Afin de responsabiliser davantage les propriétaires, il est proposé d'augmenter le tarif forfaitaire d'intervention du Service Technique à 150€. Par ailleurs, en cas de dégradation de matériel ou d'équipement urbain par l'animal, lors de sa capture ou durant son séjour dans le Centre Technique Municipal, le maître devra s'acquitter des frais de réparations et de remise en état. Le cas échéant, le propriétaire devra rembourser la totalité des frais vétérinaires engagés par la commune et régler éventuellement les

honoraires demandés par un prestataire spécialisé, si la collectivité a été obligée d'y faire appel pour capturer l'animal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un **avis favorable** à l'augmentation du tarif forfaitaire d'intervention du ST et aux autres frais inhérents lors de la capture ou hébergement de l'animal dont le propriétaire devra s'acquitter.

Convention avec la société « Le Hameau Canin »

La capture d'animaux s'avérant parfois difficile pour le Service Technique, il est proposé d'établir une convention entre la commune et la société « La Hameau Canin » située à la Poitevineière. Cette société est spécialisée dans la capture, la prise en charge et l'hébergement d'animaux errants ou dangereux. Les services municipaux et les élus d'astreinte pourront ainsi faire appel directement à ladite société quand la situation l'impose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un **avis favorable** à la démarche.

POINTS DIVERS

Tarifs des prestations des Loustics pour l'année scolaire 2026-2027

Il s'avère nécessaire de revoir la grille tarifaire des prestations de l'accueil collectif de mineurs « Les Loustics » (Périscolaire et ALSH), pour l'année scolaire 2026-2027, basée sur le quotient familial (QF), qui avait été adoptée lors de la séance du conseil du 13 avril dernier. Il s'agit d'une modification mineure de certains tarifs journaliers qui doivent pouvoir être divisibles pour le tarif à la demi-journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un **avis favorable** à la nouvelle grille tarifaire.

Démographie

2026	Naissances	Mariages	Décès
Janvier	0	1	0
Février	0	1	3
Mars	2	0	5
Avril	1	1	1
Mai	0	4	0
Juin	3	0	0
Juillet	3	3	1
Août	1	0	1
Septembre	1	0	0
Total Année 2026	11	10	11